



Dossier d'inscription aux tests d'entrée en formation du :

(cochez la ou les options choisies)

- DEJEPS Mention « perfectionnement sportif »
Option « Natation Course » 2016 2017**
- Certification de Spécialisation :
Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique 2017
-ERFAN de BRETAGNE-**

Dossier à renvoyer par courrier au :
Comité Bretagne Natation
– ERFAN -
9 Rue Léo Lagrange
35131 CHARTRES DE BRETAGNE

ATTENTION : Toutes les rubriques doivent être complétées, à défaut le dossier ne sera pas traité

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Numéro de sécurité sociale :

Adresse :

.....

Tel : Mail :

N° de licence :

Club :

Structure d'accueil :

Partie réservée à l'ERFAN

Dossier reçu le : complet incomplet

Demande des pièces complémentaires le :

Pièces reçues le :

Parcours

1. Expérience de pratique sportive & Niveau atteint :

Natation course :

Autres disciplines :

2. Niveau d'études et diplômes :

- Scolaire :

- Universitaire :

- Sportif (jeunesse et sports) :

3. Tests ENF :

Sauv'nage

Pass'sports de l'eau

Pass'compétition spécialité :

4. Secourisme :

P.S.C.1

P.S.E.1

BNSSA

P.S.E.2

5. Titre ENF

Evalueur ENF1

Brevet fédéral 1

Evalueur ENF2

Brevet Fédéral 2

Evalueur ENF3

Autre BF :

6. Officiel

Natation Course :

Officiel A

Officiel B

Officiel C

Officiel Eau Libre :

Officiel A

Officiel B

Officiel Natation Synchronisée :

Jeune Officiel

Officiel B

Officiel C

Officiel D

Officiel Water-polo :

Officiel A

Officiel B

Situation socio-professionnelle

Vous êtes demandeur d'emploi :

Inscrit au pôle emploi : Oui Non

Vous êtes salarié :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone :.....

Courriel :

Autres situation (Etudiant, travailleur indépendant, congé parental...)

.....
.....
.....

Financement

Cochez la case correspondante à votre situation

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation (CIF)
_ Joindre obligatoirement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès du FONGECIF ou autre.

- Un organisme (club, fédération, association...) prend en charge tout ou partie des frais pédagogiques de la formation
_ Joindre obligatoirement une attestation de prise en charge avec cachet et signature du responsable de l'organisme.

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
_ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCA (FAFSEA, AGEFOSPME, UNIFORMATION...).

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'une période de professionnalisation (CDI, CAE-CUI)
_ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCA (FAFSEA, AGEFOS PME, UNIFORMATION...).

- Vous effectuez la formation dans le cadre d'un emploi d'avenir
_ Joindre impérativement la copie de votre dossier de demande de prise en charge auprès d'un OPCA (FAFSEA, AGEFOS PME, UNIFORMATION...).

- Autre situation (financement personnel...)
.....
.....
.....

En cas d'accident

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM : Prénom :

N° Tél. : Lien de Parenté éventuel :

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné (e) déclare sur l'honneur :

- Autoriser l'ERFAN de Bretagne à diffuser sur le site internet ainsi que sur tout document de l'association les photos me concernant prises lors d'activités de formation. Cette autorisation n'est valable que dans ce cadre et ne peut donner lieu à aucune poursuite ni à une quelconque indemnisation,
- Avoir pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
- Attester que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables. *La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433- 19,441-1 et 441-7 du code pénal).*

Fait à, le.....

Signature du stagiaire

Pièces à fournir

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUS LES CANDIDATS

- ❑ Attestation de réussite de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue, avec production de l'attestation de formation continue ou tout titre équivalent.
- ❑ BNSSA ou diplôme donnant le titre de Maître-Nageur Sauveteur.
- ❑ Certificat Médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la natation datant de moins de 3mois à la date des tests d'entrée en formation.
- ❑ Afin de bénéficier de dispenses aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation, fournir obligatoirement les titres, diplômes ou attestations le permettant.
- ❑ Un dossier comprenant : un curriculum vitae, une lettre de motivation pour intégrer la formation, un projet professionnel, des justificatifs de recherche de stage (attestations de promesse de stage, attestations de prise de contact des structures).
- ❑ Pour les français de moins de 25 ans : le certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) (anciennement journée d'appel de préparation à la défense) .
- ❑ Une photo d'identité.
- ❑ Un chèque correspondant aux frais de dossier de 45,00 € à l'ordre du « Comité de Bretagne de Natation » (ce chèque restera acquis à l'ERFAN).
- ❑ Une photocopie de votre attestation d'assuré (e) social en cours de validité (document papier à demander sur le site Internet www.ameli.fr ou à votre caisse d'assurance maladie) (la carte vitale n'est pas valable) .
- ❑ Une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule).
- ❑ Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité.
- ❑ Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.
- ❑ Photocopie de tout titre ou diplôme obtenu (scolaire, universitaire, sportif, socio professionnel) .
- ❑ Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.
- ❑ Pour les candidats salariés : Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation.

Certificat Médical

Je soussigné Dr atteste que l'état de santé de
M..... ne présente aucune contre-indication
à la pratique et à l'encadrement de la natation.

Fait à le.....

Cachet et signature du médecin

Emplois du temps prévisionnel DEJEPS NC

oct-16		OF	Entrep	nov-16		OF	Entrep	déc-16		OF	Entrep	janv-17		OF	Entrep	févr-17		OF	Entrep	mars-17		OF	Entrep
1	sam			1	mar			1	jeu			1	dim			1	mer			1	mer		
2	dim			2	mer			2	ven			2	lun			2	jeu	35h		2	jeu	35h	
3	lun	Cloture inscription		3	jeu			3	sam			3	mar	Période 1 FAOD UC 1 & 2 7h		3	ven		3	ven			
4	mar			4	ven	TEP + Sélection		4	dim			4	mer				4	sam		4	sam		
5	mer			5	sam				5	lun			5		jeu			5	dim		5	dim	
6	jeu			6	dim			6	mar	UC 1/2 35h		6	ven			6	lun		6	lun			
7	ven			7	lun			7	mer				7	sam			7	mar	Alternance 3	7	mar		
8	sam			8	mar			8	jeu			8	dim			8	mer			8	mer		
9	dim			9	mer			9	ven			9	lun			9	jeu		9	jeu			
10	lun			10	jeu	PIF		10	sam			10	mar	UC3 35h		10	ven	Alternance 3	10	ven			
11	mar			11	ven				11	dim			11		mer				11	sam		11	sam
12	mer			12	sam			12	lun	Alternance 1		12	jeu			12	dim		12	dim			
13	jeu			13	dim			13	mar				13	ven			13	lun	UC3 35h	13	lun		
14	ven			14	lun			14	mer			14	sam			14	mar			14	mar		
15	sam			15	mar			15	jeu			15	dim			15	mer	UC3 35h	15	mer			
16	dim			16	mer			16	ven			16	lun			16	jeu			16	jeu		
17	lun			17	jeu			17	sam			17	mar			17	ven	Alternance 2	17	ven			
18	mar			18	ven			18	dim			18	mer			18	sam			18	sam		
19	mer			19	sam			19	lun	Période 1 FAOD UC 1 & 2 7h		19	jeu			19	dim		19	dim			
20	jeu			20	dim			20	mar				20	ven			20	lun	UC3 35h	20	lun		
21	ven			21	lun			21	mer			21	sam			21	mar			21	mar		
22	sam			22	mar			22	jeu			22	dim			22	mer	UC3 35h	22	mer			
23	dim			23	mer			23	ven			23	lun	UC3 35h		23	jeu			23	jeu		
24	lun			24	jeu			24	sam			24	mar				24	ven		24	ven		
25	mar			25	ven			25	dim			25	mer			25	sam		25	sam			
26	mer			26	sam			26	lun			26	jeu			26	dim		26	dim			
27	jeu			27	dim			27	mar	Congés		27	ven			27	lun	UC 1/2	27	lun			
28	ven			28	lun	UC 1/2 35h		28	mer				28	sam			28		mar		28	mar	
29	sam			29	mar				29	jeu			29	dim			29	mer		29	mer		
30	dim			30	mer			30	ven			30	lun	UC 1/2		30	jeu		30	jeu			
31	lun			31	sam			31	sam			31	mar				31	ven		31	ven		

avr-17		OF	Entrep	mai-17		OF	Entrep	juin-17		OF	Entrep	juil-17		OF	Entrep	août-17		OF	Entrep	sept-17		OF	Entrep	oct-17		OF	Entrep	nov-17		OF	Entrep
1	sam			1	lun			1	jeu			1	sam			1	mar			1	ven			1	dim			1	mer		
2	dim			2	mar			2	ven			2	dim			2	mer			2	sam			2	lun			2	jeu	Rattrapage	
3	lun	UC3 39h		3	mer			3	sam			3	lun			3	jeu			3	dim			3	mar	UC3 24h		3	ven		
4	mar			4	jeu			4	dim			4	mar			4	ven			4	lun	UC1/2		4	mer		4	sam			
5	mer			5	ven			5	lun			5	mer			5	sam			5	mar			5	jeu		5	dim			
6	jeu			6	sam			6	mar			6	jeu			6	dim			6	mer			6	ven		6	lun			
7	ven			7	dim			7	mer			7	ven			7	lun			7	jeu			7	sam		7	mar			
8	sam			8	lun			8	jeu			8	sam			8	mar			8	ven			8	dim		8	mer			
9	dim			9	mar			9	ven			9	dim			9	mer			9	sam			9	lun		9	jeu			
10	lun			10	mer			10	sam			10	lun			10	jeu			10	dim			10	mar		10	ven			
11	mar			11	jeu	UC3 4h		11	dim			11	mar			11	ven			11	lun			11	mer		11	sam			
12	mer		Alternance 8	12	ven			12	lun			12	mer			12	sam			12	mar			12	jeu		12	dim			
13	jeu			13	sam			13	mar			13	jeu			13	dim			13	jeu	UC4 35h		13	mer		13	ven			
14	ven			14	dim			14	mer			14	ven			14	lun			14	jeu			14	sam		14	mar			
15	sam			15	lun			15	jeu			15	sam			15	mar			15	ven			15	dim		15	mer			
16	dim			16	mar			16	ven			16	dim			16	mer			16	sam			16	lun		16	jeu			
17	lun			17	mer			17	sam			17	lun			17	jeu			17	dim			17	mar		17	ven			
18	mar			18	jeu		Congés	18	dim			18	mar			18	ven			18	lun			18	mer	Certificati on	18	sam			
19	mer			19	ven			19	lun			19	mer			19	sam			19	mar			19	jeu		19	dim			
20	jeu			20	sam			20	mar			20	jeu			20	dim			20	mer			20	ven		20	lun			
21	ven			21	dim			21	mer			21	ven			21	lun			21	jeu			21	sam		21	mar			
22	sam			22	lun			22	jeu			22	sam			22	mar			22	ven			22	dim		22	mer			
23	dim			23	mar			23	ven			23	dim			23	mer			23	sam			23	lun		23	jeu			
24	lun			24	mer			24	sam			24	lun			24	jeu			24	dim			24	mar		24	ven			
25	mar			25	jeu			25	dim			25	mar			25	ven			25	lun			25	mer		25	sam			
26	mer			26	ven			26	lun			26	mer			26	sam			26	mar			26	jeu		26	dim			
27	jeu			27	sam			27	mar			27	jeu			27	dim			27	mer			27	ven		27	lun			
28	ven			28	dim			28	mer			28	ven			28	lun			28	jeu			28	sam		28	mar			
29	sam			29	lun			29	jeu			29	sam			29	mar			29	ven			29	dim		29	mer			
30	dim			30	mar			30	ven			30	dim			30	mer			30	sam			30	lun		30	jeu			
				31	mer							31	lun			31	jeu							31	mar						

Emplois du temps prévisionnel CS SSMA

août -17		OF	Entrep	sept-17		OF	Entrep	oct-17		OF	Entrep	nov-17		OF	Entrep
1	mar	Période de FAOD UC1 7h		1	ven			1	dim		Alternance 2	1	mer	Rattrapage	
2	mer			2	sam			2	lun			2	jeu		
3	jeu			3	dim			3	mar			3	ven		
4	ven			4	lun	UC1 14h		4	mer			4	sam		
5	sam			5	mar		Alternance 1	5	jeu			5	dim		
6	dim			6	mer			6	ven			6	lun		
7	lun			7	jeu			7	sam			7	mar		
8	mar			8	ven			8	dim			8	mer		
9	mer			9	sam			9	lun	UC3 21h		9	jeu		
10	jeu			10	dim			10	mar			10	ven		
11	ven			11	lun			11	mer		11	sam			
12	sam			12	mar			12	jeu		12	dim			
13	dim			13	mer			13	ven		13	lun			
14	lun			14	jeu			14	sam		14	mar			
15	mar			15	ven		15	dim		15	mer				
16	mer			16	sam		16	lun		16	jeu				
17	jeu			17	dim		17	mar		17	ven				
18	ven			18	lun		18	mer		18	sam				
19	sam			19	mar		19	jeu		19	dim				
20	dim			20	mer		20	ven	Certificati on	20	lun				
21	lun			21	jeu		21	sam		21	mar				
22	mar			22	ven		22	dim		22	mer				
23	mer			23	sam		23	lun		23	jeu				
24	jeu			24	dim		24	mar		24	ven				
25	ven			25	lun	UC2 21h		25	mer		25	sam			
26	sam			26	mar		26	jeu		26	dim				
27	dim			27	mer		27	ven		27	lun				
28	lun			28	jeu		28	sam		28	mar				
29	mar			29	ven		29	dim		29	mer				
30	mer			30	sam		30	lun		30	jeu				
31	jeu						31	mar			ven				

Tarifs de la formation DEJEPS :

Objets	Tarifs
Frais de dossier	45€
Formation complète	6700€
Test de sélection	300€
Positionnement	300€
UC1	1100€
UC2	1000€
UC3	2000€
UC4	2000€

Tarifs de la formation CS SSMA :

Objets	Tarifs
Frais de dossier	45€
Formation complète	1000€
Test de sélection	50€
Positionnement	50€
UC1	300€
UC2	300€
UC3	300€



DEJEPS NC

Le métier

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", acquiert les compétences suivantes :

- ✓ enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- ✓ initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, de développement sportif ;
- ✓ concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- ✓ conduire des actions de formation.

Cette qualification cela lui permet d'être autonome dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire.

Attention : Pensez à ajouter dans votre formation, pour avoir le titre de Maître-Nageur Sauveteur, le Certificat de Spécialisation Sauveteur et Sécurité en Milieu Aquatique (CS SSMA)

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue
- Etre licencié FFN
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Exigences préalables à l'entrée en formation

(Sont dispensés les titulaires du PSE1 ayant soit le BF3 natation course au moins ou le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années ou les MF1 de la FFESSM)

Epreuve ou test ou expérience	Attestation de réussite	Dispense
PSE1	PSE1	
Test de sécurité	Attestation de réussite du DTN	- BNSSA - BPJEPS AA et AAN - BEESAN - BEES 1er natation sportive
Niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition en natation course	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Pass'compétition (natation course – DTN FFN) • Pass'compétition (Nage avec palmes – DTN FFESSM) • Pass'compétition (natation handisport – DTN FFH) 	Sportif de haut niveau
400 m 4 nages	Attestation de réussite du DTN	Sportif de haut niveau
Performance en Natation course ou en nage avec palmes (selon grille : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN	Sportif de haut niveau
Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	- Sportif de haut niveau - BPJEPS AAN + 200 heures d'expérience - BEESAN et BEES 1er degré natation sportive - BF2 + 200 heures d'expérience

Allégements

UNITES CAPITALISABLES DU DEJEPS	UC1	UC2	UC3	UC4
BEESAN	X	X		X
BEES Option Natation sportive	X	X		X
BF4		X	X	X
BF5		X	X	X

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du Comité de Bretagne Natation ou transmis par mail ou sur simple demande à l'ERFAN de Bretagne. Ce dossier imprimé, complété et accompagné des pièces requises doit être adressé par voie postale ou déposé à l'ERFAN Bretagne.

Epreuves d'entrée en formation

Les épreuves de sélection

Epreuve 1 : présentation orale portant sur le niveau de préparation et de motivation du candidat (connaissance du métier, recherche de financement, projet professionnel,...).

Calendrier et volumes horaires

Clôture des inscriptions	03-oct-16
Vérification des exigences préalables et épreuve de sélections	4 au 6 Novembre 2016
Positionnement	10 au 12 Novembre 2016
Date de début de la formation	01-nov-16
Date de fin de la formation	03-nov-17
Répartie sur	12 mois
Nombre d'heures de formation en centre/ stagiaire	703h
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	674h

Une formation en 4 Unités capitalisables avec une alternance en club

UC 1 : Etre capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Etre capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Etre capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif

UC 4 : Etre capable d'encadrer la discipline en sécurité

Les voies de financement de la formation

Vous êtes salarié : L'OPCA de votre employeur peut prendre en charge votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi : Voir avec le Pôle emploi les possibilités de financement

Vous prenez en charge les frais pédagogiques : Un échelonnement des paiements peut être mis en place

Le responsable

Mathieu GUERIN

Mail : erfanbretagne@gmail.com

Tel. : 06.71.19.24.58



CS SSMA

Le métier

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation course", n'acquière pas le titre de Maître-Nageur Sauveteur mais celui d'entraîneur.

Afin de compléter sa formation il faut obtenir un Certificat de Spécialisation : Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique.

Avec cette spécialisation, vous devenez autonome dans le champ de l'entraînement, de l'enseignement, de la surveillance, l'animation des activités aquatiques.

Conditions d'accès à la formation

- Etre âgé d'au moins 18 ans
- Etre titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE1) à jour de la formation continue
- Etre en formation DEJEPS NC ou avoir un diplôme permettant de passer cette spécialisation
- Etre licencié FFN
- Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation. (Epreuves du BNSSA pour ceux qui n'en sont pas titulaires).

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site internet du Comité de Bretagne Natation ou transmis par mail ou sur simple demande à l'ERFAN de Bretagne. Ce dossier imprimé, complété et accompagné des pièces requises doit être adressé par voie postale ou déposé à l'ERFAN Bretagne.

Calendrier et volumes horaires

Clôture des inscriptions	1 Juin 2017
Vérification des exigences préalables et épreuve de sélections	3 Juillet 2017
Positionnement	3 Juillet 2017
Date de fin de la formation	03-nov-17
Répartie sur	5 mois
Nombre d'heures de formation en centre/ stagiaire	70h
Nombre d'heures en entreprise/ stagiaire	27h

Une formation en 3 Unités capitalisables avec une alternance en club

UC 1 : EC de s'intégrer dans le milieu professionnel

UC 2 : EC de mettre en œuvre les moyens technologiques à sa disposition pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique

UC 3 : EC d'assurer la sécurité d'un lieu de pratique

Attention : Les titulaires du BNSSA ne passent que l'UC 2

Les voies de financement de la formation

Vous êtes salarié : L'OPCA de votre employeur peut prendre en charge votre formation

Vous êtes demandeur d'emploi : Voir avec le Pôle emploi les possibilités de financement

Vous prenez en charge les frais pédagogiques : Un échelonnement des paiements peut être mis en place

Le responsable

Mathieu GUERIN

Mail : erfanbretagne@gmail.com

Tel. : 06.71.19.24.58

Annexes de l'arrête du 15 mars 2010

Portant création de la mention « natation course » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Annexe 1 :

Grille de temps du test de performance en natation course

	Dames	Hommes
50NL	32''19	28''12
100NL	1'08''79	1'01''17
200NL	2'26''12	2'12''44
400NL	5'04''07	4'39''53
800NL	10'22''50	10'00''00
1500NL	20'00''00	18'20''07
100 Dos	1'17''20	1'09''53
200 Dos	2'42''99	2'28''82
100 Brasse	1'26''91	1'16''78
200 Brasse	3'04''65	2'43''34
100 Pap	1'14''84	1'07''38
200 Pap	2'40''91	2'26''99
200 4N	2'44''24	2'29''12
400 4N	5'43''89	5'12''70

Annexe 2 :

Grille de temps du test de performance en nage avec palmes

	Dames	Hommes
50NL	28''92	25''08
100NL	1'04''00	55''69
200NL	2'22''15	2'06''92
400NL	5'04''62	4'34''62
800NL	10'35''38	9'39''23
1500NL	20'24''62	18'48''15
50AP	28''27	24''63
100IS	1'03''48	55''51
400IS	5'12''23	4'39''41
800IS	11'08''89	10'02''17